



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : 25/04/95	Révisée le : 24/09/99
<b>1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DU FOURNISSEUR</b>	
Désignation commerciale :	<b>FOLPAN 80 WDG</b>
Identification de l'Entreprise :	PHILAGRO France Parc d'Affaires Télébase - 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex / Tél. 04.78.64.32.64
Numéro de téléphone d'urgence :	0800 21 01 55
Numéro de télécopie :	04.72.53.04.58
<b>2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>	
Folpel (Xn, R 36-40-43)	80,0 %
	Code GIFAP : WG
<b>3) IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	
NOCIF Irritant pour les yeux (R 36) Possibilité d'effets irréversibles (R 40). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R 43).	
<b>4) PREMIERS SECOURS</b>	
En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements souillés et laver avec soin les zones touchées à l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 20 minutes et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion ou d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais faire vomir une personne inconsciente. Placer la victime sous surveillance médicale.	
<b>5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
Non combustible ; pris dans un incendie, risque de gaz toxiques dans les fumées : - Oxydes de carbone, d'azote et de soufre et acide chlorhydrique. Moyens d'extinction recommandés : dioxyde de carbone, substances pulvérulentes, eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire pour d'importants incendies. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur. Porter un appareil respiratoire autonome isolant et des vêtements de protection appropriés.	
<b>6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>	
Récupérer le produit par humidification puis balayage, ou par aspiration. Recueillir le produit dans un emballage étanche. Pour l'élimination, se reporter au paragraphe 13 "Considérations relatives à l'élimination".	
<b>7) MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	
Manipulation : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation (S 20/21). Eviter le contact avec la peau et les yeux (S 24/25). Stockage : Conserver hors de portée des enfants (S 2). Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux (S 13). Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé (S 3/9/49). Matériau d'emballage préconisé : sachets ouverts en polyéthylène basse densité. Grands sachets tissés en polypropylène.	
<b>8) CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
Capturer les poussières à leur point d'émission. Ventilation du local si nécessaire. Port de gants, lunettes, masque anti-poussières et vêtement de protection.	

**9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	solide - granulés de couleur blanc cassé
pH	:	6 à 9,5 (bouillie à 5% dans l'eau)
Point de fusion	:	177° C (matière active)
Densité relative	:	0,7 - 0,8 (apparente tassée)
Solubilité	:	insoluble dans l'eau (≈ 1mg/l)
Pression de vapeur	:	11,6 x 10 <sup>-5</sup> Pa (à 40° C)
Dispersable dans l'eau.		

**10) STABILITE ET REACTIVITE**

Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.  
Eviter l'exposition aux hautes températures qui pourraient induire une décomposition thermique.  
Les substances alcalines comme la chaux et la bouillie bordelaise réduiront les substances fongicides.  
Absence de polymérisation

**11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

\* Par référence au produit technique

DL 50 voie orale	(mg/kg) :	> 2000 (rat)
DL 50 voie dermique	(mg/kg) :	> 2000 (rat)
Application oculaire	:	irritant (lapin)
Application cutanée	:	modérément irritant (lapin)
Sensibilisation cutanée*	:	sensibilisant (cobaye)
Antidote connu	:	pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique

**12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Par référence à la matière active :  
Dangereux pour les organismes aquatiques (poissons et algues)  
DL 50 voie orale oiseau : > 2000 mg/kg

**13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés.  
Faire incinérer dans un centre spécialisé produit et emballages souillés ou se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur.

**14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

LIBELLE TRANSPORT : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (folpel)

RID/ADR	Classe : 9	Enumération : 12°c)	Etiquette	: 9
		N° ONU	:	3077
MARITIME	Classe : 9	N°ONU	:	3077
		Page IMDG	:	9029
		N°ONU	:	3077
AERIEN	Classe : 9		Etiquette	: 9 + polluant marin
			Polluant marin	: oui
			Etiquette	: 9 Miscellaneous
			Groupe d'emballage	: III

**15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Etiquetages . selon directive CE	:	Xn	Phrases R :	36-40-43	Phrases S :	2-36/37
. FRANCE	:	Xn	Phrases R :	36-40-43 AQUA	Phrases S :	2-13-20/21-24/25-3/9/49-45
Installations classées	:			Rubrique 1155		

**16) AUTRES INFORMATIONS**

FONGICIDE vigne  
Granulés à disperser dans l'eau

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.